

Règlement intérieur



1 Dispositions générales

1.1 Responsabilité du/des locataire,

- Le locataire est responsable du logement, du mobilier, des parties communes, éventuellement des espaces extérieurs privatifs et du garage mis à sa disposition.
- En cas de dégradations commises par lui-même ou par ses invités, les coûts de remise en état seront à la charge du locataire.

1.2 Équipements,

- Aucune modification des locaux, du mobilier, des équipements électriques, téléphoniques, de distribution et d'évacuation d'eau, de chauffage ou de ventilation ne sont autorisés sans autorisation écrite préalable du bailleur.

1.3 Intervention du bailleur ou de ses agents,

- Le bailleur possède un double de clé de l'appartement et des parties communes,
- Après préavis de passage ou en cas d'urgence, le locataire doit laisser le libre accès à l'appartement toutes les fois où la sécurité des personnes, l'entretien ou la réparation des locaux, le contrôle des équipements électriques, des impératifs de sécurité ou d'hygiène le rendent nécessaire,
- Il est strictement interdit de dupliquer les clés donnant accès à l'appartement, aux parties privatives ou communes sans accord écrit du bailleur,
- En cas de perte des clés ou des digicodes mis à sa disposition, les coûts de remplacement des serrures des clés et des digicodes seront à la charge du locataire,

2. Modalités d'occupation des locaux et règles de vie

2.1 Une occupation paisible et respectueuse des autres.

- Le locataire s'engage à disposer de son logement de manière paisible, en conformité avec la destination des lieux, à se comporter avec les autres habitants et voisins avec civilité et respect,
- Les manifestations et fêtes ne sont pas autorisées dans le logement,
- Le locataire et ses invités veilleront à ne pas perturber les conditions de vie des autres habitants et voisins quelle que soit l'heure,
- Les animaux sont interdits dans le logement,
- Les deux roues y compris les vélos doivent être entreposées dans les espaces réservés dans les parties communes ou les garages privatifs.

2.2 Les règles d'hygiène,

- Le locataire est tenu à respecter l'entretien des locaux et des règles d'hygiène.
- Le nettoyage régulier des appartements, de ses installations sanitaires, de la cuisine (cuisson frigo...) et des espaces extérieurs privatifs sont à la charge du locataire,

- Les ordures doivent être déposées dans les poubelles prévues à cet effet en respectant le tri sélectif en usage.
- Les encombrants doivent être déposés à l'extérieur de la résidence aux dates mensuelles de passage (se renseigner sur le site de la mairie).

2.3 Nombres d'occupants

- Les appartements sont mis à la disposition des locataires pour un nombre d'occupant prévu à l'origine de la location. Les locataires ne peuvent, sans accord préalable du bailleur autoriser une tierce personne à occuper les locaux mis à leur disposition et raison de plus de sous louer les locaux.

2.4 Vols pertes détériorations

- Le bailleur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes et détériorations qui pourraient se produire au détriment des biens personnels des locataires. D'ailleurs ces derniers sont couverts par leur assurance multirisques habitation (Cf. 1.2)

3. Clause d'annulation du contrat de location

- Au même titre que le non paiement de loyers, le non respect de ce règlement intérieur est clause d'annulation du contrat de location



Caution solidaire, documents à fournir

- Acte de caution solidaire complété et signé d'une personne solvable domiciliée dans un pays de l'Union Européenne
- Photocopie du dernier avis d'imposition et des trois derniers bulletins de salaire du cautionnaire
- Un justificatif de domicile et copie d'un justificatif d'identité du cautionnaire
- Un RIB du cautionnaire

Fait en double exemplaire, L'un sera remis au locataire qui se charge d'en faire part au cautionnaire. Le second revient au bailleur.

Je soussigné..... locataire(s),
Certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter pour la
durée de ma location prévue du..... au.....
Fait à..... Le.....

Signature du bailleur

Signature du (des) locataire(s)